



REVUE DE PRESSE

Lundi 26 mars 2018



Intelligence artificielle, Johnny et Carrefour

Aujourd'hui

Jacques Rançon à l'heure du verdict. «*Jacques Rançon n'a plus rien à faire dans cette société*»: l'avocat général a requis contre le «tueur de la gare de Perpignan» la réclusion criminelle à perpétuité. L'accusé est fixé aujourd'hui sur son sort.

Demain

Grogne de la fonction publique: et après? Les sept syndicats de la Fonction publique (CGT, FO, FSU, CFTC, Solidaires, FA-FP et CFE-CGC) se réunissent pour déterminer les suites à donner au mouvement pour leur pouvoir d'achat et la défense des services publics, après la journée de mobilisation jeudi dernier.

Mercredi

Réquisitoire au procès du groupe de Tarnac. Ils étaient pré-

sentés en 2008 comme de dangereux terroristes «d'ultra-gauche» avant d'être jugés dix ans plus tard notamment pour la dégradation d'une ligne SNCF: les huit membres du «groupe de Tarnac», dont Julien Coupat et sa compagne, attendent de connaître les peines qui vont être requises contre eux.

Judi

Intelligence artificielle. Le gouvernement présente ses grandes orientations en matière d'intelligence artificielle, cette nouvelle technologie qui pourrait révolutionner l'économie de la planète et dont la France rêve de devenir un champion.

Vendredi

Johnny: retour au tribunal. Reportée une première fois à la demande des enfants aînés de



Johnny Hallyday (Photo AFP), l'audience en référé portant sur l'héritage du chanteur décédé en décembre à 74 ans doit se tenir au tribunal de Nanterre. David Hallyday et Laura Smet réclament un droit de regard sur l'album posthume de leur père et le gel provisoire de son patrimoine.

La guerre fait rage entre eux et la veuve du chanteur, Laeticia.

Samodi

Grève chez Carrefour. Les deux principaux syndicats de Carrefour, FO et la CFDT, appellent à la grève au début du week-end de Pâques pour protester contre l'annonce de milliers de suppressions d'emplois en France, le passage en location gérance d'hypermarchés et la participation en baisse.

Date butoir pour les zadistes.

La fin de la trêve hivernale marquera-t-elle aussi celle de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes? Deux mois après l'abandon du projet d'aéroport, la date butoir du 31 mars, fixée par le gouvernement, arrive: les occupants qui n'auront pas régularisé leur situation et déclaré des projets agricoles risquent l'expulsion.

Le chiffre

1 029

C'est le nombre de dossiers de surendettement déposés en Charente en 2017. C'est 11,7 % de moins qu'en 2016, annonce la Banque de France. Une

diminution plus importante qu'au niveau national, où elle n'a été que de 6,7 %. L'endettement moyen par dossier est lui aussi en baisse en Charente. Il s'élève à 44 772 €, contre 49 410 € en 2016.

95 % des dossiers déposés en 2017 ont été déclarés recevables par la commission de surendettement et 39 % ont donné lieu à une procédure de rétablissement personnel (contre 36 % en 2016). La part des plus de 65 ans parmi les déposants est, en revanche, en augmentation cette année encore. En Charente, ils représentaient 13,2 % des dossiers en 2017, contre 11,2 % en 2016.

■ Journaliste exilé, Sakher Edris forme et défend ses confrères syriens au nom de la liberté d'expression ■ Il sera à Cognac jeudi pour parler de son combat et de son pays.

«En Syrie, c'est la troisième guerre mondiale»

Marc BALTZER
m.baltzer@charentelibre.fr

L'homme est très pris en ce moment. Aux portes de Damas, le régime syrien est en train d'assiéger l'enclave rebelle de la Ghouta orientale, dans ce qui ressemble à une bataille finale. Comme à chaque crise, Sakher Edris est monté au front médiatique, depuis Paris, avec l'Association des journalistes syriens, dont la plupart sont en exil, comme lui. Malgré la période plus que tendue, il prendra le temps de venir à Cognac jeudi pour évoquer son pays, son métier et l'importance de la liberté d'expression dans un monde en bascule.

Avec l'Association des journalistes syriens, quel est votre travail, lors d'une crise comme celle de la Ghouta orientale ?
Sakher Edris. Sur les 350 membres de notre association, certains sont toujours là-bas et nous prenons des nouvelles de leur sécurité, tout d'abord. Ils sont une cible pour tout le monde, particulièrement durant les périodes de guerre, car ils disent la vérité et cela n'arrange pas les belligérants. En dehors de cela, nous donnons des cours de journalisme en ligne aux activistes, pour leur enseigner les bases éthiques et techniques. Enfin, nous recueillons leurs té-



Sakher Edris travaille pour plusieurs médias arabophones ou anglophones. Repro CL.

moignages pour savoir ce qui se passe, heure par heure. Les rédactions étrangères ont du mal à obtenir des informations fiables. Nous mettons donc en relation les activistes avec la BBC, CNN, France 24... Pour que la vérité sorte du pays.

« Nous utilisons l'information pour déconstruire les discours de haine. »

A quoi ressemblait le journalisme en Syrie, avant la guerre ?
C'était un journalisme d'Etat, il n'y pas de tradition journalistique à proprement parler. Tous ceux qui ont voulu décrire, par exemple, la corruption du régime ont été emprisonnés depuis 1970 avec l'arrivée d'Assad. Le journalisme a servi le gouvernement pendant quarante ans et propage aujourd'hui des discours de

haine. Avec notre association, nous cherchons à changer cela en utilisant l'information afin de déconstruire ce discours de haine entre les communautés. C'est très important, pour que la Syrie se reconstruise un jour.

Vous-même êtes journaliste et syrien. Vous avez dû fuir ?
J'ai quitté mon pays en 1991 alors que j'étais encore au lycée, je n'étais pas encore journaliste.

Pourquoi êtes-vous parti ?
Mon père a été emprisonné pour des motifs politiques en 1974, quand j'avais un an. Il a passé 18 ans en prison, je ne l'ai pas connu. Mon oncle a vécu la même histoire et ma famille est loin d'être la seule dans ce cas. C'est pour cela que très jeune, j'ai décidé de partir et d'exercer ce métier de l'étranger.

Malgré la guerre et votre travail avec votre association, vous prenez le temps de donner une conférence à Cognac, jeudi. Pourquoi ?
C'est un enjeu très important, pour moi, que de m'adresser au public occidental et d'expliquer ce qui se passe là-bas. Chez nous en Syrie, c'est la troisième guerre mondiale en ce moment ! Il y a beaucoup de puissances étrangères impliquées, avec leurs intérêts propres. Et une population qui ne demande que deux choses : la paix et la démocratie. Dans tout cela, l'Europe est un maillon faible, par rapport aux Russes et aux Etats-Unis, très présents. Pourtant, le retour de la paix réduirait les flux migratoires. La situation est très complexe, tout se superpose, j'aimerais que l'Europe s'implique. C'est ce qui me pousse à en parler le plus possible en Europe.

Jeudi à 18 h 30 à la bibliothèque municipale de Cognac, dans le cadre des Jours de Littérature européennes. Réservation au 05 45 36 19 50 à partir de mardi. Ou par courriel à bibliotheque@ville-cognac.fr, dès ce lundi. Entrée libre.

Vendredi, une plongée dans l'histoire du pays depuis l'Antiquité

Au lendemain de la rencontre avec Sakher Edris, centrée sur les enjeux contemporains en Syrie, le pays sera une deuxième fois à l'honneur avec une conférence illustrée sur son histoire, de l'antiquité à nos jours. Elle sera donnée vendredi à 18 heures à La Salamandre de Cognac

par Annick Neveux-Leclerc, professeur honoraire à l'école du Louvre et chargée de mission au département des arts de l'islam, au sein du musée parisien. L'entrée est gratuite avec une participation libre, qui sera reversée à l'association Solidarité Saintonge Syrie.

Elles & ils

■ Laurent Romejko



et Marine Vignes parleront de Cognac aujourd'hui, à 12 h 55, dans l'émission «Météo à la carte» sur France 3. Plus précisément, ils lanceront un reportage consacré à la restauration des Chais Monnet, tourné du 8 au 10 janvier dernier avec l'animateur de la ville, Vincent Bretagnolle (lire CL du 11 janvier). Pour ceux qui ne peuvent pas la voir en direct, l'émission sera en ligne pendant une semaine sur le site www.france.tv/france-3/meteo-a-la-carte.

■ Christophe Veral,



le président de l'Union générale des viticulteurs pour l'AOC cognac (UGVC), annonce la tenue de la traditionnelle «Mise au Courant», le mercredi 28 mars à 17 heures, dans la salle du Castel à Châteaubernard. Le thème de cette année porte sur les enjeux d'une démarche de responsabilité sociétale des entreprises, que le cabinet Deloitte se chargera d'expliquer avant de présenter les engagements en la matière de la filière cognac.

A Saint-Brice, le deuxième printemps de Châtres

Les propriétaires de l'abbaye lancent une souscription pour la deuxième tranche de rénovation qui débutera en avril du côté sud de l'édifice.

Marc BALTZER
m.baltzer@charentelibre.fr

Donnez, le ciel vous le rendra. Du point de vue architectural, du moins, puisque la deuxième phase de rénovation de l'abbaye de Châtres prévoit d'importants travaux de toiture sur le transept sud. Un point faible de l'édifice roman, qui sera au cœur de cette nouvelle opération de sauvegarde du patrimoine. Samedi soir, comme pour la première tranche de rénovation, en 2016-2017, les Amis de l'abbaye se sont réunis chez Andrew et Catherine Smith, aux Mullons à Saint-Brice, avec leurs sympathisants. Et comme il y a deux ans, le propriétaire du site classé, Guillaume de Jarnac, a lancé une souscription publique via la Fondation du patrimoine. Cela permettra aux donateurs de récupérer fiscalement une partie de leur geste, ce que ne pouvaient pas garantir les Amis de l'abbaye, la structure n'étant pas reconnue d'utilité publique. «La restauration de 2016 a eu pour objet de redonner à la façade son lustre d'antan et de poser un nouveau portail», a rappelé Guillaume de Jarnac. Pour 61 500 €, dont



Les travaux seront réalisés par l'architecte Denis Dodeman et des entreprises locales.



A droite de l'entrée, le transept sera rénové, de la charpente à la toiture. Photos M. B.

20 000 € abondés par une souscription.

Cette fois, il s'agira de travaux «sans doute moins spectaculaires» mais essentiels, sur le transept sud (à droite quand on se trouve face à l'entrée). «Il pourrait s'effondrer dans quelques décennies, si rien n'était fait». Toute la toiture sera donc révisée, la charpente traitée, et la petite chapelle accolée (ou abside) sera reconstruite et couverte de tuiles creuses. L'ouverture actuellement bouchée sera équipée d'une porte à lames. Entre la maçonnerie, la toiture et la menuiserie, la facture sera deux fois plus lourde que l'an dernier: 122 117 €.

La souscription doit permettre de rassembler 52 517 €, ce qui fera des donateurs les premiers contributeurs devant l'Etat (48 000 €), le Département (17 582 €) et les propriétaires (4 017 €). Mais pour que les travaux débutent, ces derniers avanceront l'argent attendu de la collecte, tandis que le montant des travaux ne pourra faire

”

Le transept sud pourrait s'effondrer dans quelques décennies.

l'objet, pour eux, d'une défiscalisation. «Il n'y a pas de gain, confirme Guillaume de Jarnac. Ou plutôt, il s'agit des rencontres et des amitiés qui se nouent autour du projet.» Le chantier doit finir mi-juillet. Il sera mené par les entreprises régionales Lafaye (toiture, menuiserie) et Dagand (maçonnerie), sous la supervision de Denis Dodeman, architecte en chef aux Monuments historiques, qui était déjà à l'œuvre sur la première tranche. Pour faire un don, se rendre sur le site fondation-patrimoine.org, où une plateforme de collecte sera mise en ligne prochainement pour l'abbaye.

Entre émotion et respect à Trèbes

■ Trèbes s'est recueillie pour les quatre personnes abattues par Radouane Lakdim
■ Un hommage national sera rendu au gendarme tué
■ Deux personnes restaient en garde à vue hier soir.

La petite ville de Trèbes dans l'Aude a rendu hommage hier aux quatre personnes abattues par Radouane Lakdim. «C'est d'abord à vous les victimes que je veux m'adresser: vous avez connu l'angoisse, vous avez vécu l'insoutenable, vous revenez de la mort» a déclaré l'évêque de Carcassonne et Narbonne au début d'une messe en mémoire des victimes du jihadiste. M^r Alain Planet a cité l'évangile, selon lequel «il vaut mieux qu'un seul meurt pour le peuple et que la Nation ne périsse pas», dans une allusion au sacrifice du lieutenant-colonel Arnaud Beltrame, qui a donné sa vie pour épargner un otage.

»

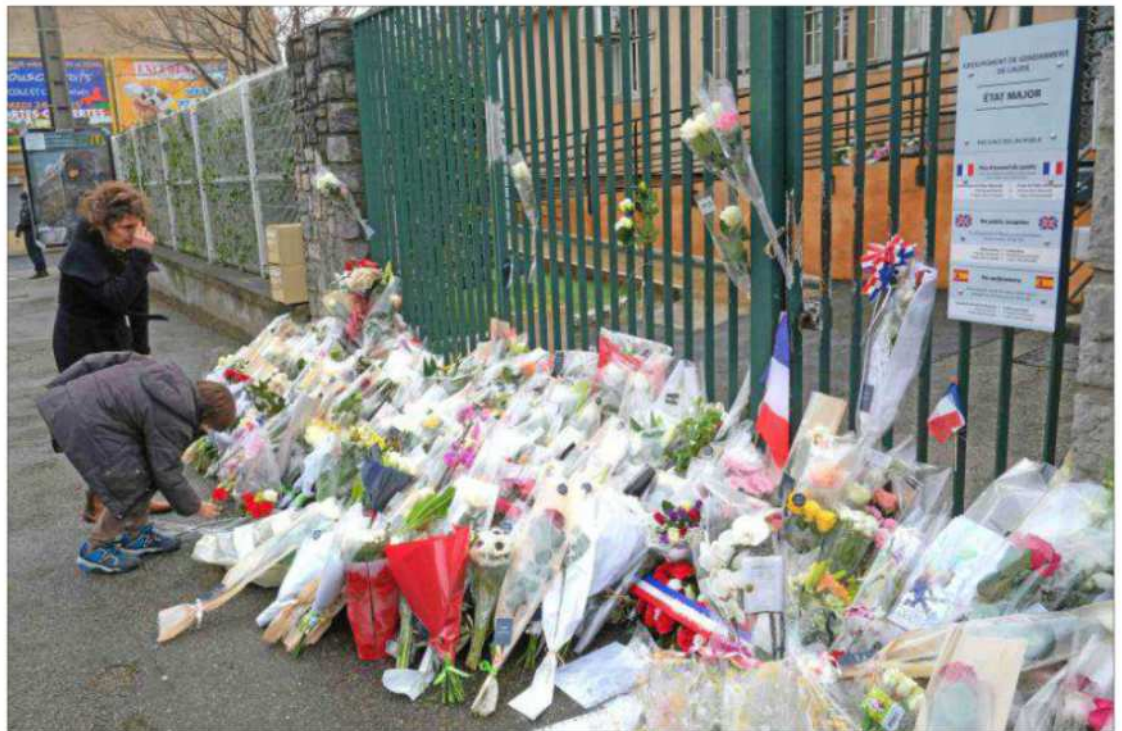
Toute la France est malheureuse.

Un «hommage national» lui sera rendu dans les prochains jours, selon l'Élysée.

«Je suis très triste. Toute la France est malheureuse», explique, des rameaux d'olivier à la main, Émile Acco, peintre carrossier à la retraite, devant l'église de Trèbes.

À Carcassonne où bouquets de roses, de tulipes, de jonquilles ou de lys s'accumulent devant les grilles de la caserne de l'Aude, le patron des gendarmes est venu «partager l'immense tristesse» mais aussi la «fierté» de la gendarmerie nationale après «l'acte héroïque» d'Arnaud Beltrame.

La cérémonie, à laquelle ont participé des représentants de la communauté musulmane, a été retransmise sur haut-parleur sur la petite place de l'église, surveillée par des



Les habitants ont déposé des bouquets de fleurs devant la caserne de Carcassonne. La même scène s'est reproduite partout en France devant les gendarmeries.

Photo AFP

gendarmes armés. Pour Solange, 81 ans, qui a assisté à la messe, «il faut toujours pardonner même si c'est difficile». «Il faut une foi très profonde pour accepter tout cela... cette zizanie entre religions», estime-t-elle. «C'est le même Dieu que nous adorons entre musulmans, chrétiens et juifs.»

La compagne du jihadiste (radicalisé)

Radouane Lakdim, un Français d'origine marocaine de 25 ans, s'était présenté vendredi comme «un soldat» de Dech, lequel a, peu après, revendiqué les attaques. À son domicile, dans la cité d'Ozanam à Carcassonne, les enquêteurs ont découvert des «notes faisant allusion à l'État islamique» et s'apparentant à un testament. Parallèlement, deux personnes ont été placées en garde à vue: un jeune de 17 ans présenté comme un ami de Radouane Lakdim, et la compagne du tueur, âgée de 18 ans. Les gardes à vue ont été prolongées hier. Selon une source proche de l'enquête, la jeune femme «manifeste des signes de radicalisation».

Vendredi peu après 10h, Lakdim, armé d'un pistolet, d'un couteau et

d'engins explosifs artisanaux, avait entamé son équipée meurtrière en volant une voiture à Carcassonne, blessant grièvement son conducteur portugais et tuant son passager, Jean Mazières, un viculteur à la retraite. Après avoir tenté de s'en prendre aux parachutistes du 3^e RPIMA, il avait tiré sur des CRS revenant d'un jogging, blessant un policier près de la caserne. Le *modus operandi* rappelle les attaques de Mohamed Merah, il y a six ans presque jour pour jour, à Montauban et Toulouse.

Coup de couteau mortel au cou

C'est également en criant «Allah Akbar» que Radouane Lakdim a surgi et fait feu vendredi dans le Super U de Trèbes, une petite ville calme traversée par le canal du Midi, tuant un salarié quinquagénaire du supermarché, Christian Medves, et un client, Hervé Sosna, maçon retraité. Il a ensuite tiré sur le lieutenant-colonel Beltrame, qui a succombé à ses blessures samedi. L'autopsie de l'officier a mis en évidence des lésions par balles non létales et «révélé une plaie gravissime de la trachée et du larynx par arme blanche», selon une source judiciaire.

«Je fais mon travail, c'est tout»

Le lieutenant-colonel de gendarmerie Arnaud Beltrame suscitait l'admiration ce week-end en France. Pour ses proches, toutefois, l'acte de bravoure de Beltrame était une évidence, vu les convictions chevillées au corps du gendarme qui s'était engagé il y a 23 ans comme officier de réserve dans l'artillerie avant de gravir les échelons de la gendarmerie. «Il me disait: "je fais mon travail maman, c'est tout"», a confié sa mère au micro de RTL. «Ça ne m'étonne pas de lui (...). Il a toujours été comme ça», a-t-elle ajouté.



Missions sensibles en Irak

«Seule sa foi peut expliquer la folie de ce sacrifice qui fait aujourd'hui l'admiration de tous», a témoigné le père Jean-Baptiste, qui a accompagné Arnaud Beltrame et son épouse Marielle dans leur préparation au mariage religieux, prévu en juin. Pour Philippe Charuel, grand maître de la Grande Loge de France, dont Arnaud Beltrame était initié, «quand on entre à la Grande Loge, on dit qu'on doit être prêt à donner jusqu'à sa dernière goutte de sang pour des valeurs, pour la République, pour la patrie... Il avait pesé cet engagement, qui n'est pas que symbolique».

Âgé de 44 ans, sans enfants, le lieutenant-colonel, silhouette élancée, yeux clairs, dont la famille est originaire du Morbihan, était sorti major de l'école militaire interarmes de Saint-Cyr Coëtquidan en 1999, où ses supérieurs avaient décelé en lui un militaire «qui se bat jusqu'au bout et n'abandonne jamais», selon l'Élysée. Il était sorti également major de l'école des officiers de la gendarmerie en 2001 avant d'être re-

tenu en 2003 avec six autres gendarmes sur 80 candidats pour intégrer le GSIGN (actuel GIGN). Il avait ensuite fait partie de l'Escadron parachutiste d'intervention de la Gendarmerie nationale (EPIGN), une unité d'élite.

«Il a effectué des missions extrêmement sensibles en Irak» comme en 2005 «où il a participé à une mission d'extraction extrêmement difficile d'une ressortissante française», a indiqué le général Lizurey. Devenu par la suite commandant de compagnie au sein de la Garde Républicaine affecté pendant quatre ans à la sécurité de l'Élysée, il avait également été commandant de la compagnie d'Avranches (Manche) jusqu'en 2014, avant de devenir conseiller auprès du secrétaire général du ministère de l'Écologie.

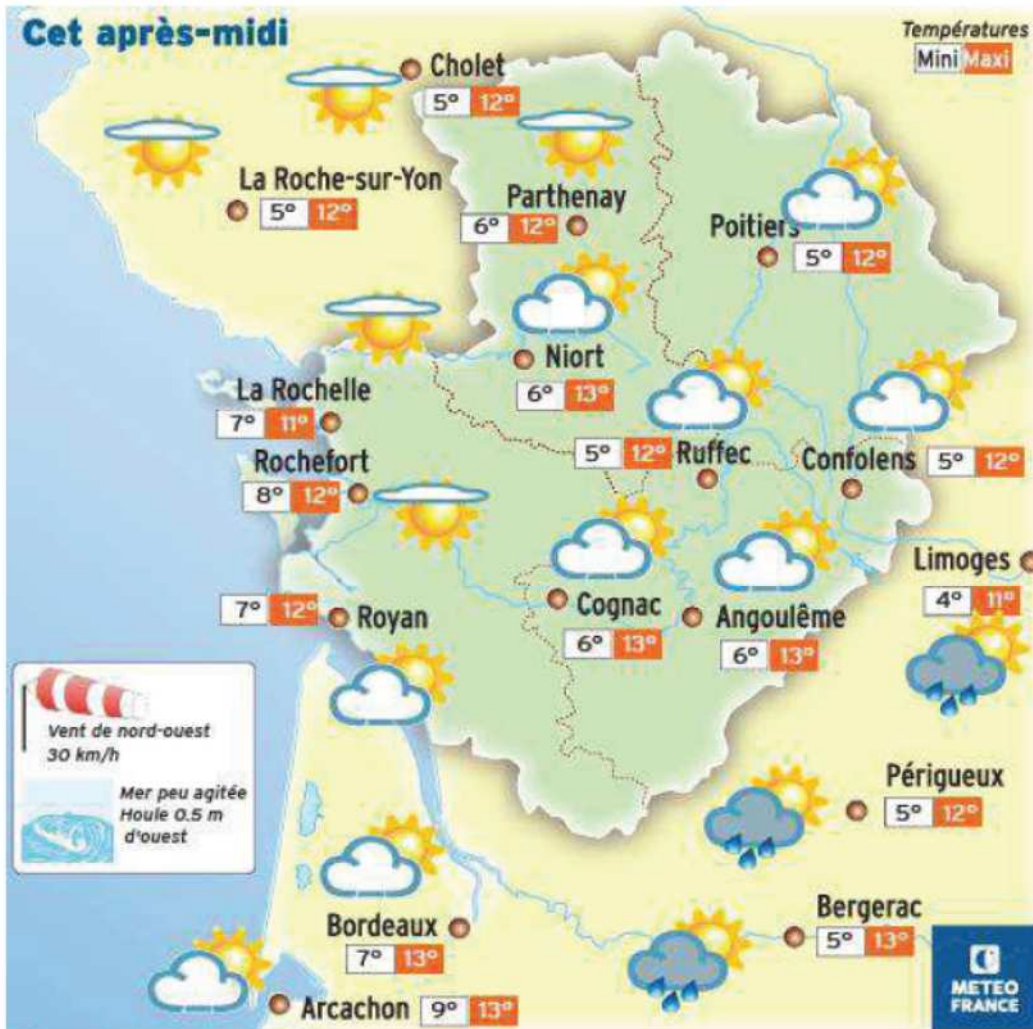
Un Insoumis interpellé pour apologie du terrorisme

Stéphane Poussier, ancien candidat aux législatives dans le Calvados, a été interpellé à son domicile et placé en garde à vue pour apologie d'actes terroristes, a-t-on appris hier auprès de la police et du parquet de Lisieux, dans le Calvados. Candidat malheureux de La France insoumise dans la 4^e circonscription, il avait déclaré sur

Twitter après la mort du lieutenant-colonel Arnaud Beltrame: «À chaque fois qu'un gendarme se fait buter (...) je pense à mon ami Rémi Fraissen», le militant écologiste tué en 2014 à Sivens par une grenade tirée par un gendarme. «Là c'est un colonel, quel pied! Accessoirement, encore un électeur de Macron en moins», avait-il

ajouté. Ses remarques ont provoqué de vives réactions dans la twittosphère et son compte a été désactivé. Le leader de la France insoumise, Jean-Luc Mélenchon, a annoncé hier soir son intention de porter plainte. La peine maximale encourue pour ce type de délit est de sept ans de prison et de 100.000 euros d'amende.

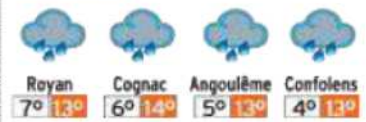
Cet après-midi



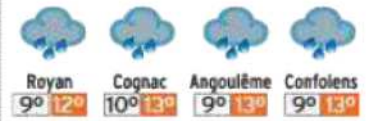
Temps assez agréable.

Le temps est variable, entre nuages éclaircies sur la région. Mais ces dernières sont de courte durée, car le ciel se voile progressivement par le Nord-Ouest en cours d'après-midi, et de nouvelles pluies sont attendues la nuit suivante. Le vent est modéré de Nord-Ouest, puis il s'oriente à l'Ouest en soirée.

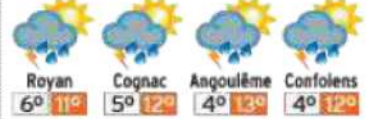
Mardi



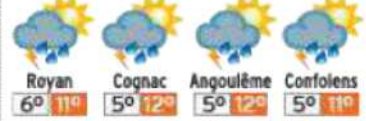
Mercredi



Jeudi



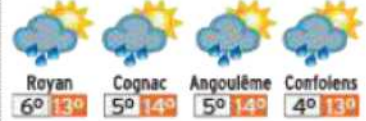
Vendredi



Samedi



Dimanche



HIER

Mini / Maxi

Radicalisme : l'efficacité des fichiers en question

ATTAQUES DANS L'AUDE Le tueur de Carcassonne et Trèbes était, lui aussi, « connu » des services. Le débat n'est pas neuf

DOMINIQUE RICHARD
d.richard@sudouest.fr

C'est toujours le premier réflexe après un attentat. Le ou les auteurs étaient-ils fichés ? Une fois sur deux, la réponse est positive. Merah, les assassins de « Charlie Hebdo » ou certains des tueurs du Bataclan et de l'Hyper Cacher figuraient déjà sur les radars des services de renseignements, avant de répandre le sang. Radouane Lakdim, le terroriste de Carcassonne et de Trèbes, aussi. Il figurait dans le Fichier de traitement des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPT). Créée en 2015, cette base de données recense uniquement les profils des personnes poreuses à l'idéologie islamiste, alors que le Fichier S (pour sûreté de l'État), plus connu du grand public, regroupe les informations relatives aux individus susceptibles de présenter de « graves menaces » pour la sécurité publique. C'était le cas de Lakdim en 2014.

Une certaine dangerosité

Le FSPT s'est beaucoup étoffé depuis la mise en place de la plateforme téléphonique qui recueille les alertes. Il comprend aujourd'hui près de 20 000 identités. Le haut de la cible est surveillé par la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), la strate inférieure par les services de renseignements territoriaux. Plusieurs milliers de personnes considérées comme non actives restent malgré tout en veille pendant une durée de cinq ans avant d'être radiées. Selon « Le Monde », Radouane Lakdim était pris en compte par la DGSI, preuve qu'il présentait une certaine dangerosité. Ce petit délinquant réputé pour ses sympathies pour la mou-

vance islamiste radicale avait été au contact d'un voyou plus chevronné de son quartier, condamné pour trafic de stupéfiants et soupçonné d'écouler des armes. Mais son suivi n'avait rien révélé de répréhensible.

Terrorisme artisanal

Comme c'est le cas après chaque attentat, des voix s'élèvent pour demander un durcissement sécuritaire, alors que la France possède déjà la législation antiterroriste la plus sévère d'Europe. Depuis 2015, le tour de vis répressif a permis de déjouer de nombreuses attaques. À l'automne dernier, les

principales dispositions de l'état d'urgence ont été transposées dans le droit commun. Aussi drastiques soient-elles, elles ne pourront pas toujours prévenir ce terrorisme artisanal, ourdi par des esprits malades et venu des quartiers déshérités, où plus personne ne met les pieds. Le risque zéro n'existe pas. Penser le réduire supposerait d'attacher un policier aux basques de chaque suspect potentiel. Autrement dit, placer entre quatre murs toute personne dont la DGSI estime qu'elle peut passer à l'acte.

Sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy, la notion de dangerosité s'était glissée dans le Code pénal. Adoptée en 2008, la rétention de sûreté prévoit qu'au terme de leur peine, les criminels les plus lourdement condamnés peuvent continuer à être détenus si une commission pluridisciplinaire juge qu'il y a risque de récidive. Interner les islamistes, certes fichés mais qui n'ont commis aucune infraction, comme on le fait pour les

étrangers en situation irrégulière ou les personnes atteintes de troubles psychiques, reviendrait à malmenier sérieusement les libertés publiques. Le Conseil d'État s'y est opposé en 2015. Et la mesure n'éradiquerait pas la menace : les djihadistes ont appris la dissimulation et ne sont pas tous logés dans ces fameux fichiers.

La République à la peine

C'est sur le terrain du renseignement qu'Emmanuel Macron souhaite mettre l'accent. Le chef de l'État a annoncé la prochaine convocation à l'Élysée des cellules départementales chargées du suivi des personnes radicalisées. La suppression par Sarkozy des anciens renseignements généraux, les célèbres RG, a lourdement pénalisé la chaîne d'informations. Elle se reconstitue d'autant plus difficilement que beaucoup de fonctionnaires n'ont plus aucune connaissance de ces milieux et restent souvent à la porte des quartiers. Il y a deux ans, la commission d'enquête parlementaire constituée après les massacres de Paris avait appelé à l'échange d'informations entre la police, l'Éducation nationale, les élus, ou encore, les représentants de la communauté musulmane.

Le président ne pourra pas rester longtemps silencieux sur la question religieuse. Hier, l'ex-Premier ministre, Manuel Valls, a une nouvelle fois appelé à l'interdiction du salafisme – l'une des portes d'entrée vers la radicalisation –, comme dit le chercheur Gilles Kepel. Ce courant, le plus rétrograde de l'islam, est propagé par l'Arabie Saoudite, un pays à qui les gouvernements successifs de droite et de gauche n'ont cessé de faire les yeux doux dans l'espoir de mirifiques contrats d'armement.



Au domicile de Radouane Lakdim, dans la cité d'Ozanam à Carcassonne, les enquêteurs ont découvert des « notes faisant allusion à Daesh » et s'apparentant à un testament, selon des sources concordantes. MAJ/FPF

Signalés, évalués, fichés : comment ça marche

DORDOGNE La préfète du département explique le repérage et la surveillance des personnes radicalisées

L'attaque terroriste de vendredi, dans l'Aude, vient rappeler que chaque parcelle de territoire peut être touchée. « Tout le monde est concerné, même dans un département rural », insiste Anne-Gaëlle Baudouin-Clerc, la préfète de la Dordogne. Et pas seulement parce qu'en 2014, la Vallée de la Dordogne était explicitement désignée comme une cible par un magazine en ligne de propagande d'al-Qaïda – il y était conseillé aux djihadistes de frapper là pour faire « d'une pierre deux coups », en visant Français et Anglais, nombreux ici.

L'an dernier, 75 cas de suspicion de radicalisation djihadiste ont été traités sur le département par la police, la gendarmerie et les services de renseignement.

Ils ont été signalés via le numéro vert (1) ou le site stop-djihadisme.gouv.fr. La majeure partie des signalements se fait via les travailleurs sociaux, les centres d'action sociale ou l'Éducation nationale, assure la préfète. Même si la tendance est à la baisse – « soit parce qu'il y a moins de cas à signaler, soit parce que la vigilance est moins grande » –, 10 cas ont été signalés depuis le 1^{er} janvier.

« Surveillance systématique »

Après le signalement, il y a « évaluation systématique du cas par les services du renseignement territorial ou, plus rarement, par la Direction générale de la sécurité intérieure », détaille Anne-Gaëlle Baudouin-Clerc. Enquête



PHOTO HERVE CHASSAIN

sur le terrain et entretien avec l'entourage permettent de proposer – ou non – l'inscription de la personne suspectée de radicalisation au Fichier des signalements pour la prévention de la

radicalisation à caractère terroriste (FSPT). La Dordogne compte actuellement 56 inscrits à ce fichier. « Chaque personne fait l'objet d'une surveillance sur le terrain, le Web ou téléphoniquement par la gendarmerie, la police, les services de sécurité intérieure ou du renseignement territorial. L'important, c'est que l'information circule entre tous ces services. On a beaucoup progressé. »

Pour faire le point sur les risques et échanger des informations, la préfète réunit « toutes les six semaines », un état-major départemental de sécurité coprésidé par le procureur de la République. Y participent toutes les forces de sécurité et de renseignement précitées, ainsi que les services de l'administration pénitentiaire. La Dordogne compte trois établissements : une maison d'arrêt à Périgueux et deux

centres de détention à Neuvic et Mauzac. Des prisons parfois favorables à la propagation des idées djihadistes.

Tous les mois se tient également, en préfecture, une cellule de veille qui réunit services sociaux, Département, Éducation nationale et centres hospitaliers. L'objectif est d'étudier des cas. « Signalement effectué par volonté de nuire, chez des adolescents ou chez des personnes atteintes de troubles psychologiques... Il n'est pas toujours simple de voir tout ce qui relève de la vraie radicalisation », note la préfète de la Dordogne. Un séminaire annuel sur les processus de radicalisation et des exercices de simulation d'attaques terroristes viennent compléter le dispositif de surveillance.

Benoît Martin

(1) 0800 005696.

Enquête : de nouveaux éléments

GARDES À VUE Les gardes à vue de la compagne et d'un ami de Radouane Lakdim ont été prolongées, a-t-on appris, hier soir, de source judiciaire. La jeune femme, âgée de 18 ans, avait été interpellée vendredi soir et l'ami, un jeune homme de 17 ans, dans la nuit de vendredi à samedi. Les enquêteurs cherchent à déterminer les raisons du passage à l'acte de l'assaillant djihadiste et à trouver d'éventuelles complicités. Une source proche de l'enquête a précisé que tous deux répondaient aux questions des enquêteurs pendant ces gardes à vue et que la jeune femme « manifeste des signes de radicalisation ».

AUTOPSIE ET ENQUÊTE L'autopsie du lieutenant-colonel Arnaud Beltrame a mis en évidence des lésions par balles non létales et « révélé une plaie gravissime de la trachée et du larynx par arme blanche ». Lors de son équipée meurtrière, Radouane Lakdim était muni d'une arme à feu, d'un couteau de chasse et de trois engins explosifs de confection artisanale. Les enquêteurs ont retrouvé les trois engins explosifs répartis « en divers points » du supermarché de Trèbes. Ils contenaient de la poudre et des éléments de cartouches, a aussi souligné la source proche de l'enquête.

PROPOS CONDAMNÉS Stéphane Poussier, ancien candidat de La France insoumise aux législatives dans le Calvados, a été placé en garde à vue, hier, pour apologie d'actes terroristes. Il avait déclaré sur Twitter : « À chaque fois qu'un gendarme se fait buter [...] je pense à mon ami Rémi Fraisse », le jeune militant écologiste tué en 2014 à Sivers par une grenade tirée par un gendarme. « Là, c'est un colonel, quel pied ! Accessoirement, encore un électeur de Macron en moins. ». Les tweets ont été condamnés par son mouvement et par son leader, Jean-Luc Mélenchon.

« N'oublions pas que 90 % des attentats sont désormais évités »

ALAIN BAUER Pour le criminologue, les services antiterroristes peinent encore à faire le tri parmi le flot de renseignements qui les submerge

Professeur au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) de Shanghai et New York, Alain Bauer conseilla Sarkozy et Valls en matière de renseignement. Il vient à ce sujet de publier « Les Guetteurs », chez Odile Jacob.

« **Sud Ouest** » Sachant que l'on ne pourra jamais flicker chacun d'entre eux jour et nuit, que faire face à 20 000 islamistes fichés ?

Alain Bauer Les chiffres sont inexacts, car ils mélangent à peu près tout ce que le pays compte d'extrémistes, de l'ultragauche jusqu'aux islamistes. Rappelons aussi que le fichier S n'est



Alain Bauer vient de publier « Les Guetteurs » (Odile Jacob). AFP

pas celui d'individus surveillés, mais seulement signalés. Pour autant, plusieurs milliers d'entre eux sont en effet en situation, ou en volonté, de commettre un acte violent. Le problème n'est plus d'obtenir des informations les concernant, mais à l'inverse de traiter efficacement ce flot de renseignements qui nous submerge.

La grande hétérogénéité des profils n'est-elle pas la limite à cette science que certains voudraient exacte ?

Il faut miser davantage sur les analystes de la DGSI, aujourd'hui capables de faire un vrai tri. Longtemps, la France a privilégié la culture du contre-espionnage, sans se doter d'outils pour comprendre ce que nous savions déjà. La révolution culturelle du renseignement a été imaginée voilà trente ans, mise en application vingt ans plus tard, mais n'est réellement devenue effective qu'en 2016. L'attentat de Nice aura ainsi déclenché un recrutement massif d'analystes. On a enfin compris qu'un bon service antiterroriste n'est pas celui qui arrête les auteurs d'un attentat, mais celui qui les empêche de le commettre. Les interventions préventives sont aujourd'hui dix fois plus nombreuses qu'auparavant.

Ce qui n'a pas été le cas avec Radouane Lakdim, dont le passage à l'acte était, selon le procureur Molins, totalement indétectable...

La transition sera longue. Encore une fois, seule une fine analyse peut nous prémunir de ce genre de scénarios. Où quand l'absence de signaux doit parfois être interprétée comme aussi dangereuse que l'inverse. Mais rappelons tout de même qu'une cinquantaine d'attentats ont été évités, et que 90 % désormais échouent. Malgré tout, je crains qu'il n'en reste une

part incompressible, comme ce fut peut-être le cas à Trèbes. Soit parce que l'acte du terroriste est spontané, donc impossible à anticiper, soit parce qu'il est au contraire trop sophistiqué.

Aussi foumi, le fichier S reste-t-il alors un outil pertinent ?

C'est comme l'annuaire téléphonique : il y a tout le monde dedans, mais vous ne les appelez pas tous les jours. Ce fichier est plus pertinent en termes d'enquête que d'anticipation. Encore une fois, il faut des oreilles... et un cerveau.

Le nombre d'islamistes radicalisés continue-t-il d'augmenter ?

Oui. Car si le califat territorial a presque disparu, le califat virtuel continue en revanche sa propagande et ses recrutements sur Internet. Le calme dans lequel nous étions jusqu'à vendredi était précaire et trompeur. Faute de pouvoir nous détruire, Daesh essaie désormais de nous rendre fous avec ce genre d'opérations « moustiques ». Pour autant, je trouve qu'une assez jolie France se dessine dans ces circonstances. Peu à peu aussi vigilante que résiliente, mais aussi résistante. Dans le Thalys aux côtés des Américains, avec l'homme au scooter à Nice, et bien sûr lors du sacrifice de ce lieutenant-colonel. Quelques figures emblématiques qui ne se contentent plus de fuir le danger, mais le combattent au péril de leur vie.

Que faire des Français rentrant d'Irak ou de Syrie : les mettre tous en prison ou, comme le sous-entend Manuel Valls, faire en sorte qu'ils croupissent sur place ?

C'est d'ors et déjà ce que l'on fait. Les combattants sont considérés comme des militaires, donc bombardés et

tués en tant que tel. Les autres, qui sont arrêtés là-bas, doivent être jugés par ceux qui ont été leurs victimes. Pour les revenants, faisons comme lors d'une épidémie : la mise en quarantaine. Histoire, notamment, de faire le tri entre les vrais traumatisés, à qui l'on a fait croire qu'ils participeraient à une juste lutte contre un dictateur, et tous les autres qu'il conviendra de juger et de surveiller sans cesse du coin de l'œil.

Le sort des femmes et des enfants de djihadistes divise davantage...

Pour des enfants souvent sous influence, le travail va être énorme afin de mettre en place un suivi médico-psychologique efficace. Considérons en revanche les femmes avec le même souci de parité qu'ailleurs : il faut arrêter de les prendre pour des débiles mentales, une part d'entre elles sont devenues de véritables combattantes. Au-delà des rentrants, interrogeons-nous aussi sur ceux dont on ne parle jamais : les sortants. D'ici 2020, une soixantaine de terroristes condamnés vont sortir de nos prisons.

Se rappelant au bon souvenir de l'Élysée, Manuel Valls insiste sur la nécessité de combattre l'islam politique et radical. À la source du mal, faut-il alors mettre le salafisme hors la loi ? Pourquoi cette confusion ? La grande majorité des salafistes étant de tendance quiétiste, leur djihad intérieur ne m'intéresse pas plus qu'il ne m'inquiète. C'est différent lorsque ces croyances personnelles commencent à s'imposer au reste de la population, et que chacun se prend pour le messie. Alors interdire le salafisme, non, mais le continger pour qu'il respecte la République, oui.

Recueilli par Sylvain Cottin

Le dépistage du cancer du col de l'utérus sera pris en charge à 100 %

SANTÉ Le gouvernement va proposer la prise en charge à 100 % du dépistage du cancer du col de l'utérus, dans le cadre du volet prévention de la stratégie santé qui sera présenté aujourd'hui, a indiqué, hier, la ministre de la Santé, Agnès Buzyn. « Nous sommes très mauvais en prévention en France, nous avons un système de santé qui ne finance que les soins une fois qu'on est malade et qui finance très mal les actions de prévention », a-t-elle ainsi déclaré sur France Inter et Franceinfo.

C'est la semaine de la maternelle

ANIMATION Afin de faire connaître le quotidien des élèves de maternelle, l'Académie de Poitiers ouvre les portes des écoles (volontaires) aux parents, partenaires institutionnels et associatifs, cette semaine. Tout un programme est prévu à Angoulême, Cognac, Jarnac, Juillac, Angeac, Guimps, Châteauneuf, Montmoreau, Aubeterre, etc. Tous les renseigne-

ments sont sur le site Internet : blogs16.ac-poitiers.fr/semainedela-maternelle/carte-des-actions-ecoles/.

Création de tribunaux criminels : des avis mitigés

JUSTICE Le gouvernement souhaite créer des tribunaux criminels afin de juger les crimes punis de quinze à vingt ans de réclusion. En Charente, les avocats sont partagés sur le sujet

ANTOINE BENEYTOU
angoulême@sudouest.fr

C'est l'un des projets phares du gouvernement, annoncé début mars dans le cadre de la nouvelle réforme judiciaire : la création de tribunaux criminels. Entre le tribunal correctionnel et la cour d'assises, ils jugeront les crimes punis de quinze à vingt ans de réclusion criminelle tels que les vols avec arme ou encore les coups mortels. Cette instance sera composée de cinq magistrats professionnels. Sans jurés populaires, donc. L'expérimentation démarrera début 2019 dans quelques départements. L'objectif avancé par la Garde des Sceaux est de réduire les délais de jugements. En Charente, comme sur le plan national, les avocats ont des avis partagés sur ce projet.



Les tribunaux criminels jugeront les crimes punis de quinze à vingt ans de prison, sans jurés populaires. PHOTO ARCHIVES MICHEL AMAT

« Cela va créer du contentieux »
À commencer par l'ancien bâtonnier, Lionel Bethune de Moro : « La principale réaction, c'est qu'on gère la pénurie de moyens par une réforme à l'économie. » Il y voit une mesure « dictée par une problématique de coût ». « On essaie de trouver des solutions pour la gestion des stocks mais la longueur des délais est due à la durée de l'instruction », analyse Rachid Rahmani pour qui « les deux mots tribunal et criminel ne vont pas ensemble ». Selon lui, cette nouvelle instance judi-

ciaire risque de « créer du contentieux. On va se battre sur le qualificatif. » Pour M^e Rahmani, les appels devant la chambre de l'instruction vont donc se multiplier : « Cela va déplacer le problème. »

S'il est attaché à cette juridiction, Lionel Bethune de Moro reconnaît toutefois que la cour d'assises, « cette "Rolls", est un peu grippée ». Avec des délais de jugements relativement longs. « C'est un problème pour l'accusé mais aussi pour les parties civiles qui attendent de faire leur deuil et de se reconstruire. » C'est justement pour cette raison que sa consœur, Valérie Barraud Le Boulch, ne se dit « pas opposée » aux tribunaux criminels. Toujours dans cette logique d'accélérer les jugements. « Et puis notre bonne vieille cour d'assises est un modèle un peu ancien et dé-

passé. Je n'ai jamais porté aux nues les jurés populaires. J'ai confiance dans les magistrats professionnels. » Sur les jurés populaires, Jean-François Changeur estime lui aussi que « faire entrer l'émotion peut être dangereux ».

« Le temps y est suspendu »
Toutefois, selon lui, la cour d'assises permet de « prendre le temps de juger. Le temps y est suspendu. J'ai peur que devant un tribunal criminel ce soit différent. » Outre ces contingences de calendrier, François Des Minières y voit un coût moindre pour le contribuable. Lors des audiences aux assises, témoins, experts et jurés sont en effet défrayés. Mais, à l'instar de Jean-François Changeur, François Des Minières craint pour « l'oralité des débats qui amène parfois la manifesta-

tion de la vérité ». L'avocat s'interroge également sur le critère de compétence de ces tribunaux criminels. « Ne pourrait-il pas davantage être suggéré de recourir à ces tribunaux, non pas en fonction de la peine criminelle encourue mais au regard de la reconnaissance ou non de la culpabilité par l'accusé ? En effet, il m'apparaît que le recours aux jurés populaires et à leur intime conviction n'a de véritable intérêt que lorsque la question de la culpabilité est posée. » Il ajoute : « Recourir aux tribunaux criminels départementaux uniquement pour ces dossiers où la culpabilité est acquise [...] permettrait de désengorger utilement nos juridictions en matière de crimes. » En clair, François Des Minières imagine un tribunal criminel utilisé lorsque les faits sont reconnus.

Côté vap, l'e-cigarette des buralistes

ÉCONOMIE Éric Drouillet, responsable à Angoulême diffusion presse, a lancé, en novembre, Côté vap. Soixante-dix buralistes y adhèrent déjà

Responsable chez Angoulême diffusion presse (ADP) – société distributrice de la presse parisienne en Charente –, Éric Drouillet a constaté l'évolution en berne du métier de buraliste dans un contexte où la vente de journaux papier ne cesse de baisser et le prix des cigarettes d'augmenter. Il a surtout vu arriver, à partir de 2013, des enseignes indépendantes sur le marché de niche de la cigarette électronique. Ces ingrédients réunis l'ont mené à réfléchir à une solution pour endiguer la perte de clients des buralistes. Cette solution s'appelle Côté vap.

34 parfums, 5 taux de nicotine

Ce concept 100 % charentais propose aux commerçants une vitrine de cigarettes électroniques préalablement sélectionnées. Éric

Drouillet l'assure : « Le meilleur rapport qualité/prix du marché. » Pour le liquide des cigarettes électroniques, le commercial a décidé de s'appuyer sur du « made in Charente » avec la marque So Good. « Nous avons 34 parfums disponibles et cinq taux de nicotine différents. »

Dans la formule Côté vap, la marque assure la formation des buralistes afin qu'ils puissent conseiller au mieux leurs clients. Un site Internet a également été développé pour présenter chacun des produits et les points de vente partenaires.

Au total, 70 commerçants de Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne ont déjà adopté Côté vap après seulement cinq mois d'existence.



Éric Drouillet présente une des e-cigarettes de Côté vap. L. DIEQUIER

SANTÉ

Le cancer du côlon dépisté vendredi à Angoulême



Dans le cadre des « Colon days », opération de prévention et de dépistage du cancer du côlon, les praticiens gastro-entérologues du centre hospitalier d'Angoulême se mobilisent pour informer et sensibiliser les usagers, consultants et professionnels de 10 heures à 16 heures, vendredi 30 mars, dans le hall sud de l'hôpital. PHOTO D'ILLUSTRATION DR

Leurs plans pour améliorer le stationnement

CENTRE-VILLE La question des parkings a pris, ces derniers mois, une dimension politique. Dans l'opposition, chacun a son avis pour faire mieux que les propositions du maire

JONATHAN GUÉRIN
j.guerin@sudouest.fr

Attention, dossier sensible. Le stationnement fait partie de ces petits sujets du quotidien auxquels les Français accordent une grande importance. Cognac ne fait pas exception. Le nouveau plan de stationnement mis en place par la mairie l'été dernier a suscité - c'est peu dire - un certain émoi. Les commerçants ont sonné la charge tandis que des utilisateurs dénonçaient les tarifs prohibitifs et les difficultés à trouver des places gratuites. Même les riverains ont fait part de leur agacement à voir un stationnement anarchique sur les rares places gratuites près de chez eux.

Au final, le stationnement est en train de devenir un véritable sujet politique. D'ailleurs, dans l'opposition, on fourbit ses armes dans la perspective des municipales de 2020. « Sud Ouest » a donc interrogé différents camps pour savoir ce qu'ils feraient dans l'hypothèse où ils accèderaient à la mairie aux prochaines élections.

1 Noël Belliot créerait un seul parking payant géant

Noël Belliot, encarté chez Les Républicains, fut le candidat de la droite aux municipales de 2014. « On se rend compte que le stationnement est un sujet majeur qui revient à chaque élection », entame-t-il.

Noël Belliot avait présenté une idée forte qu'il défend toujours : la construction d'un parking payant sur la place Camille-Godard. « Ce serait le seul payant de la ville, précise l'intéressé. On pourrait le monter sur deux niveaux et le végétaliser, ça ne coûterait pas très cher. Ça s'y prête car nous sommes en hyper-centre-ville, sans trop d'habitation autour. Et le nombre total de places payantes passerait ainsi de 430 à 600. » En dehors, il y aurait 628 places en zone bleue, avec une gratuité d'une heure et demie au lieu de quarante minutes actuellement (de 9 à 18 heures sauf le dimanche). « C'est la durée raisonnable et réaliste pour faire ses courses. » Le reste des parkings (518 places) serait gratuit.

« Les gens venant de l'extérieur ont un mal fou à comprendre le système de stationnement »

(de 9 à 18 heures sauf le dimanche). « C'est la durée raisonnable et réaliste pour faire ses courses. » Le reste des parkings (518 places) serait gratuit.

Outre ce projet phare, Noël Belliot souhaite « une offre plus lisible ». « Actuellement, les gens venant de l'extérieur ont un mal fou à comprendre le système de stationnement. »



Actuellement, la ville est divisée en deux zones, aux tarifs différents. La gratuité dure quarante minutes. Au-delà de trois heures, le forfait post-stationnement est de 30 euros. PHOTO J.G.



Noël Belliot, Les Républicains. ARCHIVES PHILIPPE MÉRARD



Isabelle Lassalle, Front national/RBM. ARCHIVES QUENTIN PETIT



Nathalie Jabli, La France insoumise. ARCHIVES ALJULIUSSEALUK

2 Isabelle Lassalle demande une heure de gratuité

Elle souligne sa profession de commerçante pour affirmer qu'elle « connaît le sujet ». Isabelle Lassalle, élue Front national/Rassemblement bleu Marine, critique également le nouveau système. « Les tarifs sont discriminatoires et réducteurs. Ça signifie que seuls les riches peuvent venir faire leurs courses en centre-ville ? Beau message pour un maire de gauche... On fait face à un problème de survie pour les commerçants. Ils ne voient plus personne. Les horodateurs sont incompréhensibles. Les touristes fuient. On ne devrait pas rajouter le prix du parking à son budget quand on vient acheter en centre-ville. »

Voici donc ses préconisations : « Je demande d'abord la fin des zones pour plus de lisibilité et une heure de gratuité partout. Ensuite, il faut passer le forfait post-stationnement à 17 euros au lieu de 30. Comme pour Jarnac, les halles devraient être en zone bleue. Et pour

Un financement délicat

Le maire, Michel Gourinchas, l'a répété pour défendre le plan de stationnement revu l'été dernier : « Les horodateurs rapportent plus de 200 000 euros par an. Cela correspond à 2 points de fiscalité. » Sous-entendu : ceux qui veulent plus de gratuité doivent s'attendre à augmenter les impôts d'environ 2 %. Alors comment faire ? « Moi, je supprimerais le budget des conseils de quartier qui est de 125 000 euros par an », avance Isabelle Lassalle. Noël Belliot défend quant à lui son parking géant place Camille-Godard : « Oui, cela a un coût mais il faut voir ce que cela rapportera ensuite à la Ville. Moi je veux des boutiques ouvertes et des gens qui reviennent. De plus, mon plan prévoit l'augmentation du nombre de places payantes, ce qui ferait des recettes supplémentaires. »

lutter contre le stationnement anarchique, la police municipale devrait travailler au moins jusqu'à 21 heures. »

3 Nathalie Jabli veut une réflexion globale concertée

Candidate de la France insoumise aux législatives, Nathalie Jabli n'est pas officiellement engagée pour 2020, se contentant de parler au nom de son parti. « Le stationnement n'est pas un sujet en soi mais quelque chose à penser avec l'urbanisme, l'habitat, l'économie... Il faut aussi des commerces variés et des efforts pour faire venir de nouveaux habitants. Pour les parkings, nous souhaitons éviter aux gens d'aller se garer trop loin et d'avoir à payer un prix prohibitif. Concernant le plan de la mairie, je ne pense pas que l'équipe a fait beaucoup de concertation. Sur ce genre de sujet, la méthode à appliquer n'est pas "je décide et vous écoutez". Donc nous imaginerons une solution concertée. »

lutter contre le stationnement anarchique, la police municipale devrait travailler au moins jusqu'à 21 heures. »



LE PIÉTON

Constate que l'hôtel Chais Monnet devient un véritable objet de curiosité. Il en sera question samedi sur France 3. L'émission « Météo à la carte » diffusera un reportage sur la construction du futur complexe cinq étoiles dont l'ouverture a été retardée à cet été. Rendez-vous dès 12 h 55 ou en vidéo à la demande sur le site Internet www.francetv.fr.

EN BREF

COMMERCES

Lundi prochain sera un jour férié. Toutefois, les commerçants des Halles ne chômeront pas. Ils ont décidé d'une ouverture exceptionnelle du marché ouvert sur les horaires habituels, de 8 à 13 heures.

AGENDA

AUJOURD'HUI

Info 16. Une permanence de l'aide aux citoyens et aux démarches administratives est assurée de 10 h à 12 h. Gratuit. Ouvert à tous. Sur rendez-vous au 05 45 82 62 00.

« Les violences faites aux femmes ». Exposition de planches de BD en partenariat avec l'université et la Maison des étudiants de Poitiers à la bibliothèque, de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h. Entrée libre. Tél. 05 45 36 19 50.

Musée d'art et d'histoire. Situé au cœur du jardin public de l'Hôtel de Ville, le musée rassemble des collections de peintures, sculptures, arts décoratifs et archéologie, de 14 h à 18 h. Tél. 05 45 32 07 25.

UTILE

« Sud Ouest » rédaction. 9, place François-1^{er}, 16 100 Cognac. Courriel : cognac@sudouest.fr. Tél. 05 45 36 62 80. Fax. 05 45 36 62 89.

« Sud Ouest » publicité. Tél. 05 45 36 62 85. Fax. 05 45 36 62 89.

« Sud Ouest » abonnements. Tél. 05 57 29 09 33. Courriel : service.client@sudouest.fr

Police municipale. Tél. 05 45 82 38 48

Encombrants. Tél. 05 45 82 34 01

Voirie. Tél. 05 45 82 43 77

Bibliothèque. 10, rue du Minage. Fermée le lundi et le dimanche. Tél. 05 45 36 19 50.

De nouveaux éclats en vitrine

COMMERCE Alexia de Barbarin, créatrice, ouvre demain une boutique éphémère, rue Aristide-Briand

Alexia de Barbarin est loin d'être une inconnue dans le secteur. La jeune femme aux multiples talents de créatrice de bijoux, robes de mariée ou de soirée, accessoires de mode (chapeaux, bibis) ou de pièces pour les enfants a installé son atelier à Jarnac.

Celle qui est aussi « styliste et conseillère en relooking » s'est distinguée à Cognac pour avoir décroché, en 2016, le prix Talents de femme lors du Salon organisé par le club Soroptimist, puis le prix Animation et dynamisme, l'an passé, en y organisant un défilé de mode.

Jusqu'au 8 avril

Une belle reconnaissance et surtout une progression notable pour une activité, baptisée Les Éclats d'Alexia, lancée il y a deux ans et demi. Histoire d'enfoncer le clou et de développer sa visibilité, Alexia de Barbarin a décidé, en ce début de printemps, d'ouvrir une boutique éphémère à Cognac.



Alexia de Barbarin, en pleine installation dans sa nouvelle vitrine à Cognac. PHOTOD.F.

La créatrice s'est installée dans un local situé à l'angle de la rue Aristide-Briand et de la rue d'Angoulême qui abritait auparavant le magasin Hima. La boutique ouvrira ses portes demain et on pourra y admirer les réalisations d'Alexia de Barbarin jusqu'au 8 avril (1).

« Le fait d'être présente à Cognac doit me permettre de toucher des personnes différentes », espère celle qui exposera également aux Récollets, du 12 au 19 mai. On n'a, sans

doute, pas fini d'entendre parler d'Alexia et de ses éclats.

Didier Faucard

(1) La boutique sera ouverte, le mardi, le jeudi et le vendredi de 9 h 30 à 18 heures; le mercredi matin sur rendez-vous; le samedi de 10 à 19 heures; le dimanche 8 avril de 10 heures à 12 h 30.

Site : www.les eclats dalexia.fr
Mail : les eclats dalexia@gmail.com
Tél. : 06 62 31 15 48.

Pour une mort recadrée

FIN DE VIE La Haute Autorité de santé vient de publier ses ultimes recommandations

ISABELLE CASTÉRA
l.castera@sudouest.fr

Chaque fin de vie est « singulière et complexe ». Voilà ce qu'écrit en exergue la Haute Autorité de santé dans la synthèse de son guide du parcours de soins, publié en février dernier, à propos de la loi du 2 février 2016, appelée Leonetti-Claeys, sur les droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie. Avec cette publication, la HAS entend préciser la question de la mise en œuvre d'une « sédation profonde et continue maintenue jusqu'au décès ». Cette prise de position de la HAS s'inscrit dans le débat entre les tenants de la dépénalisation de l'euthanasie et ceux qui s'y opposent.

Le professeur Benoît Buruoa dirige le service de soins palliatifs au CHU de Bordeaux. Chaque jour, chaque nuit, la complexité de la question de la fin de vie se dresse devant lui et son équipe médicale. « La loi Leonetti-Claeys a ceci de formidable qu'elle a pris à bras-le-corps cette douloureuse question, rappelle-t-il. Elle est venue réviser la loi de 2005 sur la fin de vie, apporter des précisions, des avancées. Des notions sont apparues enfin. Ainsi, désormais, le citoyen français doit pouvoir bénéficier de soins palliatifs de qualité, selon ses besoins. La loi a rappelé le rôle et la place de la personne de confiance lorsque le patient n'est plus apte à communiquer. En 2005,



La loi sur la fin de vie bénéficie désormais de recommandations de la Haute Autorité de santé, afin d'en limiter les contours. PHOTO ARCHIVES « SUD OUEST »

déjà, est apparue la notion de directives anticipées – à savoir que chacun peut rédiger des instructions sur les conditions de sa future fin de vie, ce qu'il refuse et ce qu'il souhaite. Mais cette loi restait floue dans les modalités. »

Laisser mourir ou faire mourir ?

Si la loi de 2016 apporte quelques éclairages, notamment sur les directives anticipées – qui sont désormais valables toute la vie sauf si on décide d'en changer –, sur le rôle de la personne de confiance, sur l'obligation qu'a désormais le médecin en charge du patient de vérifier la place de cette personne de confiance et

que les directives anticipées sont bien respectées [ndlr : seulement 10 % des Français les rédigent], en revanche un flou sur la question de la sédation méritait d'être levé. Faut-il « laisser mourir » le patient ou « le faire mourir » ? Où se situe la frontière et qui décide ?

Le professeur Buruoa estime que la précision de la HAS était « indispensable ». « La sédation profonde et continue, maintenue jusqu'au décès, est une mini-anesthésie, deux produits qui ne sont pas mortels, que l'on injecte en cas de souffrance terminale. Cet acte a besoin d'être encadré par la loi car on est dans la protection du sujet. La HAS évoque

aujourd'hui la notion d'« obstination déraisonnable » face à deux situations claires : le patient doit présenter une souffrance réfractaire aux traitements, avec un pronostic vital engagé à court terme, ou il a décidé d'arrêter un traitement, engageant ainsi son pronostic vital à court terme et entraînant une souffrance insupportable. La procédure de sédation n'est mise en œuvre que par décision collégiale. Donc, oui, les conditions de la sédation sont restrictives. Elle reste un outil potentiel. Si la HAS a recadré, c'est justement pour éviter des abus, comme on le voit déjà dans certains pays européens. »

Soins palliatifs, dîner caritatif

Le Fonds aquitain pour l'accompagnement et les soins palliatifs organise, lundi 23 avril, à Bordeaux, au palais de la Bourse, la seconde édition d'un dîner caritatif dont l'objectif est notamment d'aider au financement d'une Maison de l'accompagnement qui serait un lieu de mutualisation et de ressources pour les patients, les familles, les professionnels autour de la question de la fin de vie.

Ce Fonds de dotation s'appuie sur les associations Palli Aquitaine (formation), la Fédération Alliance et ACA2, qui œuvre pour accompagner les programmes de soins palliatifs dans l'Afrique francophone sud saharienne. En 2017, 54 000 euros ont été récoltés lors du dîner caritatif organisé à Bordeaux. « Cet argent sert à soutenir les soins palliatifs et l'accompagnement des bénévoles dans la région, assure le professeur Benoît Buruoa, chef de service des soins palliatifs au CHU de Bordeaux et président d'ACA2. Nous travaillons à la réalisation de cette Maison de l'accompagnement, sur le modèle très réussi de la Maison rose, pour les femmes souffrant d'un cancer, à Bordeaux. Le dîner caritatif, que je préside avec Jean-Louis Chelle, le président du Fonds Aquitain pour l'accompagnement et les soins palliatifs, est un rendez-vous important pour la poursuite de ce projet. » Inscriptions à l'adresse : faasp2018@gmail.com